

COMMUNE DE SOUDAN
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
17 JUILLET 2026

Extrait du Procès-verbal des Délibérations

L'an deux mille vingt-six, le 17 Juillet à 20h00

Le **dix-sept juillet deux-mille-vingt-six**, à vingt heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances dans la Salle du Conseil Municipal, 3 Place Jeanne d'Arc, 44110 SOUDAN, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SOUDAN sur la convocation et la présidence de **M. Hubert POTIER, Maire.**

Présents : Hubert POTIER, Morgane JAHIER, Stéphan ANDRÉ, David CHANTEREAU, Tatiana GUILLEMOT, Élodie COLIN, Olivier LERAY, Laëtitia PIGRÉE, Axel BRANGEON, Charlotte PASQUIER (arrivée à 20h15), Romain DUDOUET, Léa CHAUVEL, Julien GARNIER, Marie-Paule BOURDEAU, Frank DELAUNAY, Élise RIGAUD, Didier BOUSSARD.

Excusés : Nathalie PIGRÉE

Absents : Steeven JEAN-BAPTISTE

Pouvoirs : Nathalie PIGRÉE donne pouvoir à Stéphan ANDRÉ

Date de la convocation : 09 juillet 2026

Nombre de conseillers en exercice : 19

Conseillers présents : 17

Conseillers votants : 18

Secrétaire de séance : BRANGEON Axel

Heure début de réunion : 20h00

Approbation du procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal.

DCM 2026-059 FINANCES : Taxe d'aménagement 2027

M. le Maire indique au conseil municipal que la délibération n°DCM2026-052 en date du 12/06/2026, relative à la fixation du taux de la taxe d'aménagement 2027, a fait l'objet d'une lettre d'observation de la part de la Préfecture (contrôle de légalité)

Il convient notamment de faire référence aux textes réglementaires, d'apporter des précisions sur les conditions d'exonérations, mentionner en totalité la catégorie des locaux éligibles à cette exonération.

CONSIDERANT le nombre de présents (16) et de votants (17) à la présente séance,
CONSIDERANT les articles 1639 A, 1635 quater M et 1635 quater E du Code Général des Impôts,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants (17) :

- **CONFIRME** la fixation du taux de la taxe d'aménagement, à compter du 01/01/2027, à 1%,
- **DECIDE** l'exonération à 100% de la taxe d'aménagement pour la catégorie de constructions suivante : les abris de jardin, les pigeonniers, les colombiers et les serres de jardin destinées à un usage non professionnel dont la surface est inférieure ou égale à 20 m².

Arrivée de Mme Charlotte PASQUIER à 20h15

DCM 2026-060 SANTE : Mission d'accompagnement pour la recherche de professionnels de santé

M. le Maire indique au conseil municipal que la société CFIPF Work your Way to France -59000 LILLE accompagne les collectivités dans la recherche de professionnels de santé, notamment d'origine étrangère.

Cette mission comprend :

- La recherche et la sélection de candidats répondant aux qualifications exigées,
- L'accompagnement du candidat jusqu'à l'installation.

Les conditions de règlement sont les suivantes :

- Pas de paiement tant qu'il n'y a pas d'installation,
- Paiement de 50% si le médecin vient à s'installer, puis 50% après 6 mois d'installation.

Il est précisé que la commune est en lien avec la CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) de Loire-Atlantique pour diffuser des annonces via leur réseau.

Considérant que l'offre de service exposée ci-dessus est un moyen de peut-être aboutir à l'installation d'un nouveau médecin sur la commune,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE les termes de la convention de prestation de service exposées ci-dessus,**
- **CHARGE M. le Maire de signer ladite convention à intervenir avec la société CFIPF Work your Way to France**

DCM 2026-061 SANTE : Acquisition de défibrillateurs

M. le Maire indique au conseil municipal que la commune dispose actuellement de 2 défibrillateurs (Salle Agora et Stade Jean Jahan). Ces équipements ont plus de 10 ans. Au-delà de 10 ans, il est conseillé de les remplacer. Par ailleurs, il est proposé d'installer un défibrillateur supplémentaire sur la place de la mairie pour couvrir un secteur très fréquenté (services publics, commerces, église, ...)

Une étude entre achat et location du matériel a été réalisée sur une durée de 10 ans. L'achat s'avère financièrement plus intéressant que la location sur la durée.

Le bureau propose l'achat de 3 défibrillateurs auprès de la société France DAE (83), dans les conditions ci-après:

- 2 défibrillateurs au prix de 1 299€HT l'unité, soit 2 598€HT,
- 1 défibrillateur, comprenant un boîtier extérieur, au prix de 1 668€ HT,
- Télémaintenance annuelle : 90€TTC/an
- Livraison : offerte

Il est précisé qu'au-delà de 4 ans, les électrodes et les batteries (si non utilisées) seront à remplacer. Il est précisé en séance le coût de remplacement de ces équipements. Le contrat de télémaintenance pourra également être prolongé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE M. le Maire à signer le devis pour l'acquisition de 3 défibrillateurs dans les conditions exposées ci-dessus,**
- **AUTORISE M. le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.**

DCM 2026-062 TRAVAUX : Construction de nouveaux vestiaires de football (Terrain B) – Attribution du marché de maîtrise d'œuvre

M. le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a été décidé de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre pour la construction de nouveaux vestiaires de football (Terrain B).

M. le Maire précise que 20 candidatures ont été reçues pour cette consultation.

Sur la base du rapport d'analyse des offres, il est proposé de retenir la cabinet ATELIER KRAKEN (44), sur la base d'un taux d'honoraires proposé de 7.5%.

Il est précisé que le cabinet ATELIER KRAKEN pourra faire appel au bureau d'études Fluides/Thermique (BECOME56) dans le cadre de sa mission.

Il est précisé qu'à ces coûts d'honoraires se rajouteront des missions annexes : contrôle technique, mission SPS, diagnostic amiante avant travaux, études géotechniques, relevé topographique.

- **CHARGE M. le Maire de signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le cabinet ATELIER KRAKEN sur la base d'un taux d'honoraires de 7.5%,**
- **PREND ACTE qu'à ce marché de maîtrise d'œuvre se rajouteront des missions annexes qui s'avèrent nécessaires dans le cadre des travaux : mission de contrôle technique, mission de coordination SPS, diagnostic amiante avant travaux, études géotechniques, relevé topographique,**
- **CHARGE M. le Maire de signer tous documents se rapportant à ce dossier.**

M. le Maire donne la parole à M. David CHANTEREAU, 4^{ème} adjoint, en charge des bâtiments.

Schéma de principe

Local 1: 5.50

Local 2: 13.00

Salle d'attente + accès sanitaires: 18.50

Accès locaux

Le cabinet MMD – MICHEL MARTIN propose un devis de 1 600€ pour la réalisation du plan d'aménagement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'engagement de ce projet,
- **RETIENT** la proposition du cabinet MMD – Michel MARTIN pour la réalisation du plan d'aménagement, pour un montant de 1 600€,
- **CHARGE** M. le Maire, ou son adjoint en cas d'empêchement, de signer ce devis et toutes pièces relatives à cette opération.

DCM 2026-064 ENVIRONNEMENT : Réalisation d'un diagnostic sanitaire des arbres (terrain de kermesse)

M. le Maire évoque au conseil municipal la chute soudaine d'un arbre sur le terrain de kermesse alors qu'il semblait en bonne santé, au mois de juin dernier. Fort heureusement, il n'y a pas eu de victimes, ni de dégâts matériels. 3 arbres ont été coupés ; il est possible qu'un champignon soit à l'origine du 1^{er} arbre.

M. le Maire propose au conseil municipal de faire une analyse sanitaire des arbres sur ce secteur.

Il est présenté la proposition de la société SilvAvenir (Agence sur Nantes), proposition qui comprend les missions suivantes :

- Vérifier la tenue mécanique et l'état phytosanitaire.
- Évaluer les risques de rupture et établir les préconisations de gestion.
- Définir les causes des problèmes phytosanitaires rencontrés.

Le montant de ce devis s'élève à 1 545€ HT.

M. DELAUNAY indique que les arbres situés à proximité des écoles devraient être également examinés. Le conseil prend note de cette remarque ; celle-ci va être chiffrée avant tout engagement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE M. le Maire à signer le devis avec la société SilvAvenir pour un montant de 1 545€HT pour la réalisation d'un diagnostic des arbres situés sur le terrain de kermesse,**
- **CHARGE M. le Maire de régler toutes formalités afférentes à ce dossier.**

DCM 2026-065 FINANCES : Tarification des locations de salles 2027

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les propositions tarifaires pour les locations de salles en 2027.

Considérant que les tarifs n'ont pas été augmentés en 2026,

Considérant la progression des charges de fonctionnement (frais d'électricité, frais de chauffage, frais d'entretien dans les locaux), mais aussi les travaux d'investissement et de mise aux normes engagés,

Les membres du bureau proposent d'augmenter les tarifs de locations de salles pour l'année 2027 comme suit, en proposant un tarif différencié pour prendre en considération l'utilisation du chauffage :

LOCATION SALLES COMMUNALES TARIFICATION AU 1 ^{ER} JANVIER 2027 – COMMUNE				Observations
EVENEMENT	SALLE L'AGORA 260m ² 275 personnes	SALLE DES ECUREUILS 100m ² 80 personnes	SALLE LE FOYER DU PARC 70 m ² 55 personnes	
JOUR 1 : 100% JOUR 2 : 50% JOUR 3 : 50%	SANS VAISSELLE	AVEC VAISSELLE	AVEC VAISSELLE	1 tarif vaisselle cassée ou perdue sera appliqué en cas de casse ou de perte (1€ pour un verre, une tasse, un couvert), 2€ pour une assiette)
CAUTION	1 000 €	500 €	300 €	
Repas avec accès aux cuisines	450 € du 01/04 au 31/10 475 € du 01/11 au 31/03	275 € du 01/04 au 31/10 300 € du 01/11 au 31/03 <i>Salle des petits ruisseaux mise à disposition en cas de besoin</i>	125 € du 01/04 au 31/10 140 € du 01/11 au 31/03	
Repas sans accès aux cuisines	250 € du 01/04 au 31/10 275€ du 01/11 au 31/03			
Associations 1^{ère} réservation annuelle : 150 euros				
Thé dansant, Loto, Jeux de cartes, exposition, spectacle, gala, vente, braderie	150 €	100€	50 €	
Vin d'honneur, galettes des rois, assemblées générales, réunions professionnelles	80 €	60 €	50 €	
Pose du podium dans la grande salle polyvalente : 130 euros				

TARIFICATION AU 1 ^{ER} JANVIER 2027 – HORS COMMUNE				Observations
EVENEMENT	SALLE L'AGORA 260m ² 275 personnes	SALLE DES ECUREUILS 100m ² 80 personnes	SALLE LE FOYER DU PARC 70 m ² 55 personnes	
JOUR 1 : 100% JOUR 2 : 50% JOUR 3 : 50%	SANS VAISSELLE	AVEC VAISSELLE	AVEC VAISSELLE	1 tarif vaisselle cassée ou perdue sera appliqué en cas de casse ou de perte (1€ pour un verre, une tasse, un couvert), 2€ pour une assiette)
CAUTION	1 000 €	500 €	300 €	
Repas avec accès aux cuisines	650 € du 01/04 au 31/10 675 € du 01/11 au 31/03	375 € du 01/04 au 31/10 400 € du 01/11 au 31/03 <i>Salle des petits ruisseaux mise à disposition en cas de besoin</i>	175 € du 01/04 au 31/10 190 € du 01/11 au 31/03	
Repas sans accès aux cuisines	375 € du 01/04 au 31/10 400€ du 01/11 au 31/03			
Associations 1 ^{ère} réservation annuelle : 150 euros				
Thé dansant, Loto, Jeux de cartes, exposition, spectacle, gala, vente, braderie	250 €	150 €	100 €	
Vin d'honneur, galettes des rois, assemblées générales, réunions	130 €	100 €	80 €	
Pose du podium dans la grande salle polyvalente : 170 euros				

DCM 2026-066 FINANCES : Opération « 44 000 arbres » - Subvention CCCD

M. le Maire indique au conseil municipal que la Communauté de Communes de Châteaubriant-Derval a lancé l'opération « 44 000 Arbres » il y a environ 2 ans (1 arbre = 1 habitant).

La commune va bénéficier d'un soutien de la part de la CCCD pour les plantations réalisées cet hiver.

Le montant de la subvention accordée s'élève à 865.60€. Ce montant s'appuie sur les dépenses HT engagées par la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE M. le Maire à signer la convention avec la CCCD à intervenir dans le cadre de l'accord de ce financement.**

Voirie - Pont de la Piellerie

M. le Maire et M. Stéphan ANDRE, 2^{ème} adjoint, indique que le pont de la Piellerie présente des fissures et des accotements dégradés. Au vu de la situation, il a été décidé de faire appel aux services du Département pour recueillir leur avis le 03/07, cette voie communale débouchant sur une route départementale.

A l'issue de cette rencontre, il a été décidé ce qui suit :

- Une limitation de tonnage à 3.5T a été mise en place

- Le CEREMA (organisme d'Etat) a été sollicité pour un accompagnement sur ce dossier. Il en est ressorti ce qui suit :
 - Il faut missionner un bureau d'études pour un diagnostic de l'ouvrage (demande de devis faite)
 - Le bureau d'études jugera si l'ouvrage est réparable ou non
 - Si celui-ci est non réparable, il faudra démolir l'ouvrage et envisager la pose d'un pont-cadre d'une largeur minimum de 2m
- Enfin, les services techniques communaux ont procédé à un enlèvement de la végétation.

Bilan Eclairage Public – Année 2025

Mme Marie-Paule BOURDEAU présente ce bilan :

III. Patrimoine éclairage public			
Le parc d'éclairage public se compose de :			
- 338 points lumineux			
Dont 1 mat(s) autonome(s) solaire(s)			
36 % de LED (luminaires + lampes)			
- 12 armoires			
- 10.28 km de réseau éclairage public souterrain			
- 2.67 km de réseau éclairage public aérien			
Géoréférencement Classe A (GCA) du réseau EP souterrain réalisé par TE44 en :			2023
Type de source	Année 2024	Année 2025	07/05/2026
LED	98	98	119
Lampe LED	0	0	2
SHP : sodium haute pression	216	216	204
Cosmopolis	0	0	0
IM : Iodures métalliques	7	7	7
Vapeur de mercure (BF)	0	0	0
Autres	6	6	6
TOTAL	327	327	338

Année	Consommation kWh	Facture TTC
2021	62 546	10 113 €
2022	65 402	9 331 €
2023	32 365	10 266 €
2024	21 091	6 931 €
2025	21 000	8 255 €

Les travaux d'effacement de réseau sur la RD771 ont permis d'augmenter le nombre d'éclairage en LED. Les conseillers constatent l'intérêt d'avoir réduit les durées d'éclairage, sans quoi les factures auraient explosé. Il est précisé qu'en 2025, il a été décidé d'augmenter les périodes d'éclairage autour des salles les week-ends ainsi que quelques secteurs en centre-bourg jusqu'à 22h00.

DCM 2026-067 AFFAIRES SCOLAIRES : Equipements de rafraichissement des écoles : Demande de financement

M. le Maire présente au conseil municipal le dispositif « Eté 2026 EDF ». Ce dispositif intervient dans le cadre des épisodes de canicule auxquels nous sommes de plus en plus confrontés.

Ce dispositif prévoit le remboursement jusqu'à 10 équipements de rafraichissement d'air (brasseurs d'air, ventilateurs de plafond ou sur colonne, les climatiseurs fixes ou mobiles) par établissement scolaire, à hauteur de 400€ maximum par équipement.

M. le Maire propose à l'assemblée que la commune :

- acquière 10 climatiseurs mobiles pour équiper l'école publique Jacques Brel,
- dépose un dossier pour le remboursement des dépenses engagées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'engagement de ce projet,
- **CHARGE M. le Maire** de signer le devis pour l'achat de 10 climatiseurs mobiles auprès de la société YESSS Electrique (44), pour équiper l'école publique Jacques Brel de SOUDAN,
- **CHARGE M. le Maire** de déposer un dossier pour le remboursement des dépenses engagées au titre du dispositif « Eté 2026 EDF »,
- **CHARGE M. le Maire** de signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

EPTB Vilaine – Projet de retenues sur la commune (ralentissement des crues)

M. Olivier LERAY, conseiller délégué, présente les projets de retenues des crues envisagé sur la commune :

- Retenue à la Grand'Haie (2 000m3) : projet prévu en 2027
- Retenue à Pied de Chat (90 000m3) : Projet à horizon 2029
- Retenue à la Rivière Caremborgne (85 000m3) : Projet à horizon 2029

Ces projets visent à protéger les habitations à Nid Coquet à Soudan et la ville de Châteaubriant.

Commissions communales – compte-rendu et orientations

1/Commission Vie et Rythmes scolaires/APS/Restauration Municipale

Mme Morgane JAHIER présente le compte-rendu de la commission du 30/06 :

- Validation des menus du 1^{er} septembre au 16 octobre 2026 et de la semaine du goût
- Organisation de la pré-rentree
- La commission propose de mettre en place à la rentrée, un parent représentant de chaque école pour venir assister aux commissions. Un message sera envoyé aux parents à la rentrée.

2/Conseil Municipal des jeunes

Mme Elise RIGAUD présente le compte-rendu de la commission du 07/07 :

- Mise en place du prochain conseil municipal des jeunes à la rentrée
 - o Composition : 19 jeunes issus des classes de CM1-CM2 (parité si possible)
 - o Présentation du rôle du CMJ dans les écoles en septembre

3/Commission Voirie Hors Bourg

M. Stéphan ANDRE indique que les élus de la commission se sont déplacés pour examiner différentes demandes d'habitants de la commune : accès, busage. Certaines demandes sont acceptées ; d'autres nécessitent d'être réexaminés au regard de la délibération en vigueur.

Par ailleurs, des traversées de route sont à prévoir dans le cadre des travaux de PAVC 2026.

4/Commission Bâtiments

M. David CHANTEREAU présente le compte-rendu de la commission du 01/07

- Viste des salles et bâtiments : Présentation des réflexions (travaux, aménagements, ...) à la salle l'Agora, Salle Sol'zen, Maison des associations, salles paroissiales, bâtiment situé entre el marquis de Bellevue et la rue du 11 novembre 1918, Ecole Jacques Brel.
- Nettoyage des toitures et façades (démoussage) des bâtiments communaux à envisager.
- Logement 15 et 15bis rue Henri Poulain : travaux sur les menuiseries à prévoir.

DCM 2026-068 CIMETIERE – Installation de caveaux

M. David CHANTEREAU, 4^{ème} adjoint en charge des travaux, indique au conseil municipal qu'il n'y a plus de caveaux disponibles dans le cimetière.

Des devis ont été sollicités pour l'installation de 7 ou 13 caveaux. Il est précisé que ce sont des caveaux 2 places. Ces caveaux sont ensuite refacturés aux personnes sollicitant un caveau, au prix coûtant.

Après examen des propositions reçues pour la réalisation de ces travaux, la société MARBRERIE FABRICE (44) s'avère l'entreprise la mieux disante.

M. le Maire sollicite tout d'abord l'avis du conseil municipal sur le nombre de caveaux à réaliser en 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **SE PRONONCE** comme suit sur le nombre de caveaux à réaliser :
 - o 7 caveaux (16 voix)
 - o 13 caveaux (2 voix)
- **RETIENT** la proposition de la MARBRERIE FABRICE pour la réalisation de ces travaux, pour un montant de 13 965€TTC,
- **DECIDE** d'inscrire les crédits nécessaires pour la réalisation de ces travaux en 2026, dans le cadre d'une décision modificative budgétaire,
- **CHARGE M. le Maire** de signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

DCM 2026-069 FINANCES : Décision modificative budgétaire n°1

VU le BP2026,

Considérant la nécessité de prévoir des crédits budgétaires supplémentaires à l'opération n°47 Cimetière, pour financer les travaux de construction de nouveaux caveaux,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** la décision modificative budgétaire suivante :
 - o Opération 47 (chap. 2188) : + 15 000€
 - o Opération 55 (chap. 2111) : - 15 000€

5/Commission Fêtes et Cérémonies / Illuminations de Noël

Mme Tatiana GUILLEMOT présente le compte-rendu de la commission du 29/06.

Il a été procédé au choix des décorations par la commission, avec le concours de la responsable des services techniques et de la société ADICO.

Animation : en attente de propositions et de devis.

DCM 2026-070 COMMUNICATION : Bulletin municipal 2027

M. le Maire donne la parole à Mme Tatiana GUILLEMOT, 5^{ème} adjointe en charge de la communication.

Après examen des propositions reçues, il est proposé de retenir l'entreprise BLIN IMPRIMERIE (49) pour un montant de 3029,00€HT – 3451,90€TTC.

Il est précisé que le bulletin sera composé de 48 pages : 4 pages de couverture et 44 pages intérieur. Il sera édité à 1100 exemplaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **RETIENT** la proposition de l'entreprise BLIN IMPRIMERIE pour un montant de 3 029€HT,
- **CHARGE M. le Maire** de signer le devis correspondant à la présente décision.

Décisions du Maire – Juin 2026

Objet	Montant HT
Fournitures administratives d'Etat Civil et Urbanisme - FABREGUE	566.64€
Produits d'entretien pour tous les bâtiments communaux - ORAPI	1 120.40€
Branchements EU La Grand'Haie - Budget Assainissement - HERVE TP	3 975.00€
Couteaux, manilles pour Epareuse Ferri - CASTEL AGRI	453.25€
Intervention sur climatisation Cabinet Médical - SARL TOURILLON	1 161.11€
Réparation réseau Salle Solzen – DANYVAL TP	765.43€

Informations diverses

- Commémoration « Bout de Forêt » le 18/07.
- DETR 2026 : M. le Maire indique au conseil municipal que la commune a été attributaire d'une subvention de 11 575€ au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour les travaux de rénovation de couverture dans des salles communales (50% du coût des travaux).
- Mme Marie-Paule BOURDEAU évoque l'ouverture de la médiathèque du dimanche 12/07 au mardi 14/07 (bâtiment climatisé), qui a permis aux habitants de profiter de locaux adaptés en cette période de canicule. Mme CIRON (CCCD) souhaiterait la mise en place d'un protocole à ce propos. En cette période de fortes chaleurs, M. le Maire indique que les personnes isolées ont été invitées à se faire recenser en mairie. Le Département doit, à son niveau, informer la commune des bénéficiaires de l'APA. Enfin, une association locale est prête à visiter les personnes isolées.
- Rapport d'activités de la CCCD 2025 : Il a été présenté en conseil communautaire. Conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce bilan doit faire l'objet d'une communication au conseil municipal. Il est diffusé en fin de séance.

Planning

En raison de la présence d'un intervenant, le prochain conseil municipal devrait se tenir **le vendredi 25 Septembre 2026 à 20h00**.

Plus personne ne demandant la parole, et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Hubert POTIER, Maire, lève la séance à 23h00.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Hubert POTIER